

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-133

Déposé le : 28 MAI 2013

Scanné le : 28 MAI 2013

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Beaucoup d'emplois seront perdus dans les régions à fort taux de résidences secondaires

Texte déposé

Le 11 mars 2012, après la votation sur l'initiative de Franz Weber sur les résidences secondaires, nous savions que les entreprises de construction des régions touristiques allaient devoir fortement diminuer leurs effectifs de travailleurs.

Une première interpellation de Frédéric Borloz, déposée en 2012, (12-INT-065) a obtenu une réponse qui nous laisse dubitatif car elle ne montre pas une grande détermination du Conseil d'Etat face à ce problème.

Dans le canton de Vaud, les Alpes Vaudoises sont particulièrement touchées puisque, sur les 8 communes concernées, ce sera environ 900 à 1000 places de travail qui seront perdues. Ces régions pensaient que les permis de construire demandés l'an dernier permettraient d'échelonner les pertes d'emplois sur 2 ou 3 ans, ce qui aurait permis aux entreprises et aux communes de chercher des solutions et d'atténuer les problèmes économiques générés par ces pertes.

La décision du tribunal fédéral du 22 mai dernier tombe comme une catastrophe pour les régions concernées. Les emplois vont disparaître très rapidement, soit déjà dès cet automne. Il est même probable que certaines entreprises ne s'en relèveront pas et devront fermer.

Ces pertes d'emplois dans les PME des Alpes Vaudoises vont générer toute une série de problèmes.

- Augmentation du taux de chômage dans des régions où l'économie touristique souffre de la crise de l'Euro.
- Probable diminution de la population, puisque ces personnes vont chercher du travail ailleurs et ne resteront pas dans une vallée de montagne relativement éloignée des centres économiques.
- Perte d'un savoir faire dans les constructions de montagne, et en particulier dans les constructions en bois ; savoir faire qui fait partie intégrante de notre patrimoine.

- Forte diminution des ressources financières des communes touchées qui vont devoir « se serrer la ceinture » et qui auront de la peine à entretenir leur patrimoine.

Que compte faire le conseil d'Etat pour :

1. permettre aux habitants qui se retrouveront au chômage de pouvoir réintégrer rapidement le monde du travail ;
2. éviter que les problèmes énumérés ci-dessus entraînent une paupérisation des Alpes Vaudoises ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Philippe Grobéty

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Frédéric Borloz

Signature(s) :

Albert Chapalay

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Fillip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric